

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix neuf, le mardi 25 JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 18 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	24	
Absents représentés	9	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Marie-Anne MEUNIER Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Adjointes et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, François NOURRISON, Marie-France MATHIEU, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

M. Didier CARON	représenté par	M. André JAMMOT
M. Jean-Pierre COGNERAS	représenté par	M. Francis CHATELLIN
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Josette MIGNOT
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Damien MARTIN
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
M. Laurent LAFONTAINE	représenté par	M. Alain DUMEIL
M. François SAINT-ANDRE	représenté par	M. Sébastien MOSTEFA
Mme Marie-Christine LEYMARIE	représentée par	M. Hervé MANTELET
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. François ULRICH

Mme Josette MIGNOT a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30/04/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 30 avril 2019.

01. DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET PRINCIPAL 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 8 voix Contre :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal 2019 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	79 727 €	10 966 450.86 €
Investissement	-4 343 €	3 860 589.33 €

02. TARIFS MUNICIPAUX 2019. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2019.02.08.

M. Martin présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **MODIFIE** la délibération n°2019/02/18 afin de compléter par une dérogation à l'application des tarifs de location de salles pour les manifestations ayant un intérêt public sans but lucratif, les événements caritatifs ou pour des manifestations en partenariat avec la Ville ainsi que pour les associations Beaumontoises bénéficiant d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit. La caution correspondante sera demandée.

03. ADMISSIONS EN NON VALEUR.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 32 voix Pour :

- **ADMET** en non-valeur le montant total des dettes réclamées par la Commune à ces personnes physiques, usagers de la cantine scolaire et des activités périscolaires, soit 3 766.14 €.

04. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. ASSOCIATION AMICALE LAIQUE SECTION JUDO.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400.00 € (quatre cents Euros).
- **IMPUTE** la dépense correspondante au Budget général de la ville chapitre 65.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

05. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

M. Le Maire présente le rapport.

(Retour de Mme FAYE dans la salle à 20h25).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies ci-dessus (avancements de grade, suppressions et créations de poste) à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

06. REEVALUATION DU MONTANT DE LA PRIME MENSUELLE DES ASSISTANT(ES) MATERNEL(LES).

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUGMENTE** la prime des assistant(e) maternel(le) de 5 euros mensuels ce qui la porte à 120,00 euros bruts mensuels par assistant(e) maternel(le)
- **DEFINIT** que cette augmentation de 5 euros sera versée à compter de la paie du mois de juillet 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

07. CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,

- **CONCLUT** à compter de septembre 2019 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service concerné	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation
TIC	1	Licence professionnelle Administration et Sécurité des Réseaux	1 an

- **DE CONVENIR** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012, nature 64 17,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention de formation.

08. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « USB BASKET ».

M. Le Maire présente le rapport.

09. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « USB FOOTBALL ».

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer avec l'association « USB FOOTBALL », la convention qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.

10. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « RACING CLUB BEAUMONTOIS».

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer avec l'association « RACING CLUB DE BEAUMONT», la convention qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.

11. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « CHANTECLER».

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer avec l'association « CHANTECLER », la convention qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.

12. ACCORD LOCAL FIXANT LE NOMBRE ET LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL METROPOLITAIN DANS LE CADRE DU PROCHAIN RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX EN MARS 2020.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 voix Pour, 2 voix Contre et 5 Abstentions :

- **ACCEPTÉ** dans le cadre du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2020, de conclure un accord local permettant de créer et de répartir un nombre de sièges supplémentaires égal à 10% du nombre total des sièges issu de l'application des dispositions de droit commun (article L.5211-6-1 VI du CGCT) au Conseil de Clermont Auvergne Métropole,

- **ACCEPTÉ** et de fixer à 84 le nombre de sièges du Conseil métropolitain, avec la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges au Conseil métropolitain en mars 2020 dans le cadre de l'accord local		
Communes	Population municipale	Nombre de délégués
Clermont-Ferrand	142 686	38
Cournon d'Auvergne	20 126	6
Chamalières	17 282	5
Beaumont	10 976	3
Pont-du-Château	11 191	3
Gerzat	10 534	3
Aubière	10 185	3
Lempdes	8 306	2
Romagnat	7 634	2
Cébazat	8 275	2
Ceyrat	6 372	2

Le Cendre	5 330	2
Royat	4 798	2
Aulnat	4 027	2
Blanzat	3 735	2
Saint-Genès-Champanelle	3 525	2
Orcines	3 364	1
Châteaugay	3 179	1
Pérignat-lès-Sarliève	2 675	1
Durtol	2 006	1
Nohanent	2 229	1
TOTAL	288 435	84

- **AUTORISE** M Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. AVIS PREALABLE A LA DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIERE DU DOMAINE PUBLIC PAR CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

M. CHATELLIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DONNE** un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise du domaine public située rue Saint Guillaume.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. CUZIN présente les décisions du Maire.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21H35